

Charte des dispositifs  
d'éducation à l'image en temps scolaire  
*Ecole et cinéma*  
*Collège au cinéma*  
*Lycéens et Apprentis au Cinéma*

**COORDINATION DE GUYANE 2020-2023**



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Collectivité  
Territoriale  
de Guyane



**G CAM**



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



académie  
Guyane

RÉGION ACADÉMIQUE



Liberté - Égalité - Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Pôle  
régional  
d'éducation  
aux images

**POLE  
IMAGE  
MARONI**

**GUYANE**

# SOMMAIRE

PRINCIPES GÉNÉRAUX

PRINCIPES RÉGIONAUX

LES CATALOGUES DES FILMS

ACCESSIBILITÉ

INSCRIPTIONS

BILLETTERIE

LOGISTIQUE

FONCTIONNEMENT

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

L'ÉDUCATION A L'IMAGE EN CLASSE

LES PROJECTIONS EN SALLES

SIGNATURE ET TAMPON

## **Crédit photo :**

Photographe : M. **Romario James**, James Legend Studio JLS – 97360 - Événement : Pôle Image Maroni dans le cadre de la projection pour lycéen du film Les réseaux de la Haine de Mme Rokhaya Diallo - Mois du Film Documentaire de Guyane 2016 au cinéma municipal le Toucan à Saint Laurent du Maroni et [www.chronique-du-maroni.fr](http://www.chronique-du-maroni.fr)

## **PRINCIPES GÉNÉRAUX**

Les dispositifs École, Collège, Lycéens et Apprentis au Cinéma sont nés en France dans les années 1990, sous l'impulsion de cinéastes professionnels et d'enseignants cinéphiles, partageant le souhait d'inscrire la culture cinématographique et son analyse dans le parcours de connaissance de chaque élève.

Dispositifs de sensibilisation à l'art cinématographique mis en place par les ministères chargés de la Culture et de l'Éducation, en partenariat avec les collectivités territoriales et les professionnels de l'éducation à l'image, ces programmes ont l'ambition d'offrir un parcours d'éducation à l'image de qualité, destiné aux enseignants comme aux élèves bénéficiaires. Une même vocation porte ces dispositifs : éveiller la curiosité des élèves à l'égard d'œuvres et techniques artistiques remarquables, enrichir leur culture cinématographique, développer une approche critique du cinéma et des images.

En partenariat avec les chefs d'établissements et les équipes d'enseignants, chaque dispositif est conçu sur le temps scolaire et s'articule au projet pédagogique des établissements. En suivant un parcours progressif, les écoliers, collégiens, lycéens et apprentis sont accompagnés dans une salle de cinéma partenaire pour découvrir et regarder trois films choisis dans le catalogue du CNC par le comité régional de sélection des films. Ce parcours est échelonné sur l'année scolaire, à raison d'une séance au cinéma par trimestre. La séance peut être associée à un accompagnement comme une séance d'éducation à l'image organisée au sein de l'établissement, un débat autour du film, une rencontre avec un réalisateur, un atelier de pratique et de découverte du cinéma, de l'audiovisuel, du film animé.

## **PRINCIPES RÉGIONAUX**

Depuis 2006, les dispositifs École, Collège, Lycéens et Apprentis au Cinéma de Guyane sont soutenus sur le territoire par le Centre national du Cinéma et de l'Image animée (CNC), la Direction des Affaires Culturelles de Guyane (DAC Guyane), le Rectorat de Guyane et la Collectivité Territoriale de Guyane.

Depuis 2016, les trois dispositifs sont regroupés au sein d'une même Coordination régionale encadrée par un comité de pilotage composé des services Cinéma et Éducation de la Direction Générale de la Cohésion des Populations de Guyane (DG COPOP), de la Délégation académique à l'éducation Artistique et à l'Action Culturelle (DAAC), du Pôle Culture Patrimoine et Identités (PCPI) de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), de professionnels de l'éducation à l'image et du cinéma, des exploitants de salles de cinéma de Guyane.

La coordination du dispositif est confiée à l'association Guyane-Cinéma Audiovisuel Multimédia (G-CAM) qui collabore étroitement avec l'association Atelier Vidéo & Multimédia / le Pôle Image Maroni, partenaire dans la gestion du dispositif dans l'Ouest et ressource sur l'accompagnement qualitatif d'éducation à l'image.

## LES CATALOGUES DES FILMS

Un catalogue de films, sélectionnés selon leur intérêt artistique, patrimonial, de genre, est constamment alimenté par le CNC, en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale et la Fédération Nationale Passeurs d'Images. Ce catalogue est mis à disposition des coordinations régionales pour établir leur sélection annuelle. Les droits de diffusion des films inscrits au catalogue font l'objet de tarifs négociés auprès des distributeurs. Les films sont accompagnés de documents pédagogiques réalisés par les Cahiers du Cinéma et Les Passeurs d'images.

[Lycéens et apprentis au Cinéma](https://www.cnc.fr/professionnels/enseignants/lyceens-et-apprentis-au-cinema/organisation-et-mode-d-emploi) : <https://www.cnc.fr/professionnels/enseignants/lyceens-et-apprentis-au-cinema/organisation-et-mode-d-emploi>

[Collège au Cinéma](https://www.cnc.fr/a-propos-du-cnc/missions/education-a-l-image/college-au-cinema) : <https://www.cnc.fr/a-propos-du-cnc/missions/education-a-l-image/college-au-cinema>

[Ecole et Cinéma](https://www.cnc.fr/professionnels/enseignants/ecole-et-cinema/organisation-et-mode-d-emploi) : <https://www.cnc.fr/professionnels/enseignants/ecole-et-cinema/organisation-et-mode-d-emploi>

La sélection des films pour la Guyane a lieu en mars de chaque année pour l'année scolaire suivante.

## ACCESSIBILITÉ

Pour pouvoir s'inscrire dans un dispositif, chaque établissement constitue une équipe pédagogique au minimum de 2 classes et au maximum 12 classes. Parmi cette équipe, un référent se proposera de coordonner le parcours dans son établissement auprès des différents acteurs, en lien avec la coordination régionale.

Nous recommandons l'inscription des niveaux surlignés :

Le dispositif « Ecole et Cinéma » est double : Un parcours de 3 projections Cycle 2 pour les enseignants et les élèves de **CP**, CE1, CE2 . Un parcours de 3 projections Cycle 3 pour les enseignants et les élèves de **CM1**, CM2

Le dispositif « Collège au Cinéma » : Un parcours de 3 projections pour les enseignants et les élèves de 6ème, **5ème**, 4ème, 3ème.

Le cycle « Lycéens et Apprentis au Cinéma » : Un parcours de 3 projections pour les enseignants et les élèves de **Seconde**, Première et Terminale de l'enseignement général, technique et professionnel, ainsi que pour tous les centres d'apprentissage.

### Renseignements pour les inscriptions :

Contactez la coordination régionale à Cayenne : [dispositifecla973@gmail.com](mailto:dispositifecla973@gmail.com)

Contactez la délégation de l'Ouest guyanais au Pôle Image Maroni : [carina.van-der-bok@poleimagemaroni.org](mailto:carina.van-der-bok@poleimagemaroni.org)

## INSCRIPTIONS

Retrouvez les programmes des films 2022-2023 sur le site internet de l'association G-CAM : <http://www.gcam-guyane.com/education-a-limage/>

La participation repose sur le volontariat des enseignants et l'accord du chef d'établissement.

L'action, pour prendre toute sa dimension, doit s'inscrire dans le cadre du projet d'établissement.

L'engagement de l'établissement est annuel : chaque classe inscrite assiste aux 3 projections (une par trimestre).

L'enseignant référent supervise et centralise les inscriptions au sein de son équipe pédagogique, en coordination avec la direction de l'établissement.

L'inscription s'effectue auprès de la coordination régionale du dispositif du 05 septembre au 15 octobre, via un formulaire d'inscriptions en ligne sur le site de l'association G-CAM, à compléter et signer par le chef d'établissement.

## BILLETTERIE

Pour bénéficier du dispositif, chaque établissement s'acquittera auprès du cinéma partenaire à la suite de son inscription du montant annuel de la billetterie en fonction du nombre de classes et d'élèves inscrits\*.

Le montant d'un ticket des cinémas est fixé au niveau régional dans le cadre des dispositifs scolaires.

**Les parcours scolaires bénéficient d'un tarif négocié de 3.00 euros par place et par élève, soit 9.00 euros par élève pour l'année.**

Les places des enseignants et des accompagnateurs sont gratuites.

## LOGISTIQUE

Une contribution de 1 euro par élève inscrit et par sortie en bus est demandée par la coordination régionale chaque trimestre dans le cas où l'établissement aurait recours à l'aide logistique proposée.

Afin d'encadrer cette organisation annuelle, une procédure a été rédigée et doit être signée par l'établissement scolaire. Elle précise notamment la cotisation et son paiement à partir de l'année scolaire 2022-2023. À votre disposition sur demande.

Renseignements: coordinatrice régionale : [dispositifecla973@gmail.com](mailto:dispositifecla973@gmail.com)

## **FONCTIONNEMENT**

La Coordination régionale de Guyane accompagne les chef(fe)s d'établissements, enseignant(e)s et élèves participants, dans un parcours cinématographique qui est défini par cycle d'enseignement. Le parcours est composé par trois films (un par trimestre) choisis lors d'un comité régional de pilotage, à découvrir dans le cadre des séances organisées dans les cinémas partenaires dans toute la Guyane. Ce programme suit la progression des élèves, les apprentissages et les acquis rencontrés dans chaque cycle. La coordination organise par ailleurs les formations des enseignants en collaboration avec le Rectorat, et les ateliers au niveau régional. Elle achète le matériel pour les films, s'acquitte des droits des diffusions auprès des distributeurs des films et assure l'organisation logistique des transports.

### **L'engagement du chef d'établissement**

- Il rappelle les principes de la présente charte aux professeurs qui participent au dispositif ;
- Il s'engage à ce que l'éducation à l'image s'inscrive dans le projet d'établissement ;
- Il s'engage à désigner un enseignant dit « référent » qui sera responsable de l'organisation du dispositif au sein de l'établissement et l'interlocuteur privilégié de la coordination régionale du dispositif.
- Il valide l'inscription de 2 classes au minimum et 12 classes au maximum au sein de son établissement.
- Il s'assure de la présence des classes inscrites en début d'année à l'ensemble des projections, tout au long de l'année, sans substitution d'élèves ou de classes non inscrites : il s'engage à aménager les emplois du temps pour permettre cette participation.
- Il vérifie et pourvoit au bon nombre d'accompagnateurs lors des sorties à pied ou en bus.
- Il s'assure que l'entièreté des coûts liés à l'opération soit couverte ;
- Il s'engage à seconder la coordination régionale dans ses recherches de financement ou de prise en charge des éventuels frais liés au transport des élèves ;
- Il autorise le ou les enseignants concerné(s) à assister aux séances de prévisionnement et garantit la présence, au moment de la projection, des enseignants directement concernés par le dispositif ;
- Il garantit la présence de l'enseignant référent à la formation et aux séances de prévisionnement ;
- Il rappelle aux accompagnateurs et aux élèves l'impérative nécessité du respect : des horaires de séance, des équipements qui sont mis à leur disposition, des personnes qui les accompagnent dans ce dispositif ;
- Il s'assure du règlement diligent des factures de billetterie au cinéma et de contribution aux transports à la coordination si celui-ci est organisé par la coordination.

### **L'engagement de l'enseignant référent**

- Il centralise l'inscription de son établissement au dispositif, avec l'aval et sous l'autorité du chef d'établissement ;
- Il aide à l'organisation des séances de projection avec la coordination régionale ;
- Il confirme la séance dans les meilleurs délais (2 semaines maximum après la proposition faite par la coordination, et reconfirmation au minimum 1 semaine avant la séance de projection) ;
- Il réceptionne les éventuels dossiers pédagogiques mis à disposition des établissements et les diffuse ;
- Il transmet les informations reçues de la coordination concernant l'organisation des séances de projection à ses collègues ;
- Il prévient le plus tôt possible de l'absence d'élèves ;

- Il fournit un récapitulatif de présence des élèves, par classe et par séance, aux salles de cinéma qui les accueillent.
- Il s'assure du bon et diligent règlement des coûts liés au dispositif (prix des séances à la salle de cinéma ; participation au transport à la coordination régionale) ;
- Il centralise les propositions et souhaits de programmation pour les années suivantes ;
- Il relaye les difficultés éventuelles auprès de la coordination.

### **L'engagement des professeurs accompagnateurs**

- Ils s'assurent des conditions et règles de sécurité requises lors d'une sortie scolaire ;
- Ils rappellent aux élèves qu'ils accompagnent les règles d'accueil de la salle de cinéma, et l'importance de respecter ce lieu de diffusion culturelle et cinématographique (utilisation des téléphones portables et nourriture interdites, se tenir convenablement, être silencieux, respecter les personnes) ;
- Ils sont garants de la restitution de la salle de cinéma après la séance dans des conditions respectables. Les salles de cinéma peuvent se réserver le droit de suspendre ou d'annuler la séance si tel n'était pas le cas.
- Ils préparent la séance en amont et construisent une séance en classe autour du film ;
- Ils s'engagent à participer au prévisionnement.

### **L'engagement de la salle de cinéma**

Concernant la programmation :

- Elle assure les projections des films de la programmation spécialement organisées pour les enseignants et pour les élèves du dispositif ;
- Elle pratique le tarif fixé régionalement : 3.00€ par élève et par séance pour les cinémas de Cayenne et Kourou et Saint Laurent du Maroni.

Concernant le contact et l'accueil : Un agent est présent pour l'accueil des élèves, il rappelle le comportement attendu au sein de la salle ;

- Il assure la présentation du dispositif et du film proposé en début de projection ;
- Il assure le retour rapide à la coordination des effectifs par établissement présents aux projections ;
- Il relaye les difficultés éventuelles auprès de la coordination ;
- Il ne récupère que les paiements afférents aux séances de cinéma et ne peut récupérer les paiements destinés à la partie « transports » ;
- Il peut proposer aux enseignants une activité complémentaire à la projection (organisation de séances spécifiques selon demande des établissements, visite de cabine de projection en groupe réduit, explication autour des anciennes machines de projections...) ;
- Il assure la promotion du dispositif auprès du public et des établissements de son secteur.

### **L'engagement de la coordination régionale**

- Elle organise et centralise les inscriptions ;
- Elle organise le planning des séances de cinéma pour chaque établissement inscrit au dispositif ; échange avec l'établissement et le cinéma de proximité ;
- Elle met en place avec le Rectorat les séances de prévisionnement et des modules de formation des personnels enseignants inscrits dans le cadre du Parcours de Formation Académique 1er degré et 2nd degré ;

- Elle prend en charge l'organisation et le coût du transport, en cas de nécessité motivée, en contrepartie du versement de 1€ par élève inscrit;
- Elle recueille tous les avis, souhaits et remarques des participants et les transmet au Comité de pilotage. Elle organise les réunions du Comité de pilotage et en exécute les orientations.

## **LA FORMATION DES ENSEIGNANTS**

Chaque année un accompagnement est proposé aux enseignants participants et est organisé par la coordination en concertation avec le comité de pilotage.

Cet accompagnement peut prendre la forme d'une projection trimestrielle spéciale des films programmés avec l'intervention de professionnels de l'éducation à l'image et/ou enseignants certifiés de l'Académie, des master-classes ouvertes aux enseignants avec des intervenants spécialisés et des ateliers de pratiques ; mais également des modules de formations inscrits au Parcours Académique de Formation, avec la collaboration du Rectorat de Guyane.

L'accompagnement est organisé par bassin géographique à raison de 6 heures en présentiel et 3h00 en distanciel avec le prévisionnement des film 2 et 3 en stream sur la plateforme Behive de Hiventy.

**Un séminaire aura lieu en novembre au retour des congés de Toussaint.**

### **À Saint Laurent du Maroni :**

Le mardi 8 novembre 2022 pour Lycée et Collège, toute à journée.

Le mercredi 9 novembre 2022 pour Ecole Cycle 2 et 3, l'après-midi.

Le mercredi 15 novembre 2022 pour Ecole Cycle 2 et 3, l'après-midi.

### **À Cayenne :**

Le mardi 22 novembre 2022 pour Lycée et Collège, toute à journée.

Le mercredi 23 novembre 2022 pour Ecole Cycle 3 et Cycle 2, toute à journée.

Le séminaire permettra de découvrir le premier film, d'appréhender la méthodologie d'analyse de ce dernier, de découvrir les pistes des deux autres œuvres du programme de films, de pratiquer avec des outils d'éducation aux images dédiés aux classes et de réserver ces outils en faisant un prêt.

Les deux autres films seront à découvrir en stream sur un lien disponible de la plateforme Behive.

## **L'ÉDUCATION A L'IMAGE EN CLASSE**

Pour chacun des films du dispositif scolaire, le CNC et les partenaires des dispositifs proposent des documents d'accompagnement destinés à la fois aux élèves et aux enseignants.

Pour Ecole et Cinéma, le site internet NANOUK met à disposition des fiches pédagogiques pour les élèves et des livrets pour les professeurs participants. Ils comportent des informations sur les œuvres et les réalisateurs, des pistes pédagogiques et de nombreuses illustrations.

La plupart des documents sont disponibles sur le site du CNC, sur le site de l'association G-CAM ou encore sur le site : transmettre le cinéma.



## LES PROJECTIONS EN SALLES

**Programme des sorties cinéma en 2022/2023 dans les cinémas de Cayenne, Matoury et Kourou.**  
**Sous réserve de modification de la coordination régionale :**

**1er trimestre :**

Lycée Collège - Du 5 au 16 Décembre 2022. Ecole cycle 2 et Cycle 3 du 16 au 27 janvier.

**2e trimestre :**

Lycée Collège Du 6 au 17 février 2023. Ecole cycle 2 et Cycle 3 du 6 au 17 mars 2023.

**3e trimestre :**

Lycée Collège Du 27 mars 05 avril 2023. Ecole Cycle 2 et Cycle 3 du 22 mai au 02 juin.

**Programme des sorties cinéma en 2022/2023 dans la case N°9 du Théâtre Ecole Kokolampoe (TEK) de Saint-Laurent-du-Maroni :**

En raison de la fermeture pour travaux du Toucan, le cinéma municipal de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni, les projections sont organisées par le Pôle Image Maroni, en jauge limitée dans la case 9 du théâtre Ecole Kokolampoe au camp de la transportation.

**1er trimestre :**

Du 14 novembre au 2 décembre 2022

**2e trimestre :**

Du 16 janvier au 3 février 2023

**3e trimestre :**

Du 20 au 31 mars 2023 et du 22 au 26 mai 2023

## SIGNATURE ET TAMPON

Les exploitants de salle, les établissements scolaires participants et la coordination régionale s'engagent à respecter les termes de cette charte. La charte rappelle ainsi aux parties les responsabilités de chacun pour le bon déroulement du parcours.

Le .....

À .....

*Mention lue et approuvé*

Tampon

Tampon

Signature du chef d'établissement

et

Signature de la Directrice de la GCAM



Pôle  
régional  
d'éducation  
aux images

PÔLE  
IMAGE  
MARONI  
GUYANE

**COORDINATION RÉGIONALE DE GUYANE  
ÉCOLE, COLLÈGE, LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA**

**GUYANE - CINÉMA AUDIOVISUEL MULTIMÉDIA  
EN PARTENARIAT AVEC LE PÔLE IMAGE MARONI  
PÔLE RÉGIONAL D'ÉDUCATION AUX IMAGES**

32 avenue du Général de Gaulle 97300 Cayenne

Accueil sur rendez-vous  
Lundi au Vendredi de 8h00 - 16h00

Contact :  
[dispositifecla973@gmail.com](mailto:dispositifecla973@gmail.com)  
+594 06 94 44 32 46